



ANNONCEMENT

Trophée National

Seconde Étape

Saison 2017-2018

Sous l'égide la **Ligue Pays de Loire des Sports de Glace**, la section Short-track de **l'Association Choletaise de Patinage sur Glace** organise la seconde étape du **Trophée National** de short track.

Le dimanche 19 novembre 2017 de 8h30 à 16h00hrs

Patinoire **Glisséo**
Avenue Anatole Manceau
49300 Cholet

1. Inscriptions :	2
2. Programme :	2
3. Glace et Pistes :	2
6. Règles de courses et distances :	2/3/4
5. Récompenses :	4
7. Service médicale :	4
9. Equipement des patineurs :	4
8. Assurance :	4
10. Réunion des coaches et team leaders :	5
11. Divers :	5
12. Organisation :	5





Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées sur le site internet
<https://www.short-track.fr> **au plus tard le 10 novembre 2017.**

Tout patineur engagé est licencié Compétition à la **F.F.S.G.**

Les patineurs membres d'un club étranger devront certifier leur appartenance et l'approbation d'une fédération membre de l'ISU. Ils devront pouvoir le justifier sur demande.

Le montant des frais d'inscriptions est de **20 € par patineur**, à régler à l'accueil **avant la compétition.**

Leur paiement conditionne la remise des bonnets.

Une caution de 50 € par club est exigée pour la remise des bonnets, jusqu'à leur complète restitution à l'issue de la compétition.

ACPG Cholet Short-Track
Monsieur Jacques CRAIPEAU
1 rue Bel Air
49340 Trémentines
email : contact.choletshorttrack@gmail.com

Les inscriptions hors délais ne pourront pas être prises en compte.

Programme

Dimanche 15 novembre

07h40 : Réunion des coachs

07h45 : Echauffements

08h15 : Début des courses

Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 58mx28m sur laquelle sera tracée 3 pistes de 111,12m.

Le tour de la piste sera entièrement recouvert de 80 matelas de protection avec un doublement de matelas dans les virages.

Règles de course

Le Trophée National se déroulera conformément aux règles énoncées dans le règlement national des compétitions de short track, et le cas échéant complétées le règlement ISU et le présent announcement.

Peuvent participer au **Trophée National**, les patineurs licenciés compétition vitesse dans un club affilié à la **F.F.S.G.**, et qui ont réalisé les temps de sélection fixés dans le règlement national depuis le 1er juillet 2016 jusqu'au jour précédent le départ de la première course.





Les patineurs ayant obtenus leurs temps pendant l'Open des Mouchoirs Choletais peuvent courir. A cet effet, ils devront avoir été préinscrits.

Sont aussi admis les patineurs licenciés à travers une fédération d'un autre pays membre de l'ISU, sous réserve de satisfaire aux temps de sélection rappelés ci dessous*:

Catégorie	Distance	Temps Dames	Temps Hommes
Seniors	500 m	0.57.000	0.51.000
Juniors A-U19	500 m	0.59.000	0.53.000
Juniors B-U17	500 m	1.00.000	0.55.000
Juniors C-U15	500 m	1.03.000	0.58.000
Juniors D-U13	500 m	1.08.000	1.03.000
Juniors E-U11	500 m	1.12.000	1.07.000
	333 m	0.50.000	0.48.000

* Les patineurs de pays étrangers licenciés dans une fédération membre de l'ISU doivent pouvoir justifier des temps indiqués

Tout concurrent se doit de respecter les officiels, leurs consignes et le règlement sous peine de sanction. Dans tous les cas, l'esprit sportif devra d'être respecté par chacun : participants, officiels, ou responsables de club.

Distances

Individuelles: Dames ou Hommes

Catégories	1^{ère} distance	2^{ème} distance	Super Finale
Juniors E-U11	500 m	333 m	777 m sur sélection
Juniors D-U13	777 m	500 m	1000 m sur sélection
Juniors C-U15	1000 m	500 m	1000 m sur sélection
Juniors B-U17	1000 m	500 m	1500 m sur sélection
Juniors A-U19	1000 m	500 m	1500 m sur sélection
Seniors	1000 m	500 m	1500 m sur sélection

Précisions sur la constitution des séries :

Il conviendra d'éviter les courses à 2 patineurs en série.

Il est possible de faire courir les séries et finales à 5 ou 6 patineurs selon le niveau des concurrents et la dimension de la patinoire. Selon les inscrits, il pourra être procédé à un regroupement hommes – dames.





Classement Individuel

Toutes les distances se courent à partir des séries et par élimination jusqu'aux finales.

Si le timing le permet, les éliminés des tours préliminaires (séries, quarts, etc.) courent des finales de classement, sans attribution de points (ex : finales C et D).

Le classement général sera établi conformément au règlement ISU.

Dans le cas de regroupement de catégories, le classement sera établi distinctement pour chacune des catégories.

Les Pénalités, cartons jaunes, cartons rouges seront appliqués conformément aux règles ISU.

Récompenses – Trophée National

Classement d'Etape du Trophée National

Le classement d'Etape distinguera les vainqueurs dans chaque catégorie hommes/ dames.

Dans le cas de regroupements, un classement de la distance sera établi pour chacune des catégories permettant la remise des récompenses, mais sans attribution de point de finale particulière.

Classement par club

Un classement par club sera réalisé en totalisant les points acquis en finales A et B par les patineurs du club.

TROPHEE NATIONAL

Le classement général individuel par catégorie sera enregistré pour l'obtention du trophée national.

Le nombre de points attribué à chaque patineur se fera selon son classement obtenu lors de la présente étape :

100-80-64- 51-41-33-26-21-17-13-11-9-8-7-6-5-4-3-2-1 et les suivants *1pt*

Et sera remis lors de la dernière Etape du Trophée Nationale de la saison sportive établie selon le calendrier nationale.

Service Médical

Présence d'un service de premiers secours et d'évacuation des blessés.

Équipement des patineurs

Les patineurs devront être équipés d'un vêtement à jambes longues et manches longues, d'un casque homologué, d'une paire de gants, d'un protège cou couvrant entièrement le cou (résistant à la coupure), de genouillères et de protège-tibias. Le port de la combinaison en kevlar est fortement conseillé. Les bouts de lames doivent avoir un arrondi d'un rayon de 10mm (pièce de 20cts).

Les bonnets numérotés seront transmis sur place lors du tirage au sort.

Assurance des patineurs

Il incombe à chaque patineur, et à défaut au club de veiller que leurs patineurs bénéficient d'une assurance adéquate.





Réunion des coaches et des teams leaders

La réunion officielle de la compétition se tiendra le **dimanche 19 novembre 07h45** à la patinoire en présence des coaches et des représentants des clubs et sous la responsabilité du Juge Arbitre, **Alain Jeanne** et du Coordinateur de course, **Stéphane LARRIERE**. Le Timing de la compétition sera présenté et remis aux coaches.

Arbitre adjoint : Vincent CHIRON
Arbitre adjoint ; Martin HERAULT
Coordinateur de course adjoint : Catherine GASS
Starter : Olivier GRANDJEAN
Starter : Michel COCHET

Divers

Nous proposons pour le repas du midi plusieurs formules de restauration : divers sandwiches, et pizzas.
L'hébergement des patineurs et de leurs accompagnants est l'affaire de chaque club qui pourra à cet effet s'adresser à l'office du tourisme de **Cholet**. Une liste des hôtels disponibles est jointe à l'annonce.

Organisation

L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter des précisions et/ou des modifications en fonction des contraintes de timing et du nombre de participant dans chaque catégorie.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, il convient de s'adresser à **Jacques CRAIPEAU**, contact.choletshorttrack@gmail.com

Fait le 12 septembre 2017

Le Président de la section ACPG Cholet Short-Track

Jacques CRAIPEAU





HOTEL PARTENAIRE

Hôtel Campanile Cholet

2, Square Nouvelle France
49300 Cholet
02 41 62 86 79

AUTRES HOTELS

Hôtel Première Classe

rue de Terre Neuve
ZAC de l'Ecuyère, 49300 CHOLET
02 41 70 77 11

Hotel Ibis Cholet

Avenue des Sables d'Olonne
49300 Cholet
02 41 62 45 45

